



VILLE DE LEVALLOIS

Centre Communal
d'Action Sociale

PROCÈS VERBAL DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
du 22 novembre 2022 à 18H30

Le Conseil d'Administration s'est réuni le 22 novembre 2022 à 18H30 dans la salle Gabriel Péri en l'Hôtel de Ville.

PRÉSENTS :

Madame	Martine	ROUCHON	Adjointe au maire, Vice-présidente
Madame	Marie	COMBELLE	Adjointe au maire, Administratrice
Madame	Valérie	FOURNIER	Conseillère municipale, Administratrice
Monsieur	Baptiste	NOUGUIER	Conseiller municipal, Administrateur

Madame	Marie-Paule	BLADIER	Administratrice nommée
Monsieur	Olivier	FEVRIER	Administrateur nommé
Monsieur	Joël	BARDEL	Administrateur nommé
Monsieur	Laurent	PASCAL	Administrateur nommé
Monsieur	François	LASSALLE-CLAUX	Administrateur nommé

REPRÉSENTÉES :

Madame	Agnès	POTTIER-DUMAS	Maire – Présidente représentée par Madame ROUCHON
Madame	Hélène	COURADES	Conseillère municipale, Administratrice représentée par Monsieur NOUGUIER

ABSENT : /

MEMBRES DE L'ADMINISTRATION

Madame	Tania	KOZINA	Directeur du CCAS
Madame	Marie-Odile	FROGER DELAPIERRE	Directeur-adjoint du CCAS
Monsieur	Jean-Luc	VALIERE	Trésorier municipal - excusé

Madame le Maire, Présidente de droit, étant absente et représentée, Madame Martine Rouchon, Adjointe au Maire, Vice-présidente du Centre Communal d'Action Sociale, ouvre la séance à 18h30.
Après avoir pris connaissance des délégations de pouvoir, Madame Rouchon constate que le quorum est atteint.

Madame Rouchon indique suivre les affaires dans l'ordre arrêté à la convocation et remercie les administrateurs de leur présence.

1 – COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES AU TITRE DE LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS AU PRÉSIDENT, ET EN CAS D'ABSENCE OU D'EMPÊCHEMENT AU VICE-PRÉSIDENT (ART. R123-21 ET R123-22 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES) :

Les Administrateurs prennent acte des décisions du 17 septembre 2022 au 10 novembre 2022.

1. Aides nominatives :

<i>Nature des aides</i>	<i>Nombre de familles</i>	<i>Montant total en euros</i>
<i>Aides alimentaires</i>	<i>13</i>	<i>2 030</i>
<i>Aides financières</i>	<i>10</i>	<i>4 078</i>

2 - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DU 27 SEPTEMBRE 2022

Aucune observation n'ayant été faite, le procès-verbal est adopté à l'unanimité par les Administrateurs présents.

3 - ADMISSION EN NON-VALEUR DE CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES SUR EXERCICES ANTÉRIEURS – BUDGET DE L'EXERCICE 2022

Madame Rouchon indique que dans le cadre de l'apurement des comptes entre le comptable et l'ordonnateur, le Trésorier a proposé au CCAS l'admission en non-valeur d'un certain nombre de créances pour lesquelles, il a épuisé toutes les actions de recouvrement.

Ces titres n'ont pu être recouvrés par suite :

- de créances éteintes,
- de redevables non recouvrés, décédés,
- de modiques sommes à recouvrer et

Ces créances devenues irrécouvrables représentent un total de 1 998,74 €

Ainsi, au vu de ces informations, Madame Rouchon propose d'admettre en non-valeur les cotes irrécouvrables s'élevant à 1 998.74 € figurant sur l'état joint à la délibération.

La présente délibération a pour objet de dégager la responsabilité de Monsieur le Trésorier municipal en ce qui concerne la perception de ces droits et d'imputer le montant de la dépense sur les crédits ouverts au budget 2022.

Approuvée à l'unanimité.

4 – CESSION D'UN VÉHICULE DU CCAS ET MISE À JOUR DE L'INVENTAIRE DUDIT PATRIMOINE

Le véhicule type Peugeot 308, acquis en juillet 2009, entièrement amorti et inutilisé peut-être cédé ou détruit.

En juillet 2022, ce véhicule est tombé en panne et a nécessité un remorquage. Depuis le véhicule est immobilisé. Les frais de remise en état sont nettement supérieurs à la valeur moyenne du véhicule.

Dans ces circonstances, Madame Rouchon propose de le céder, à un professionnel, suivant l'estimation établie pour un montant maximum de 2 000 €.

La présente délibération a pour objet de céder ledit véhicule, à un professionnel et d'autoriser Madame la Présidente ou la Vice-présidente du Centre Communal d'Action Sociale à effectuer toutes les formalités et à signer, tous les documents afférents à cette vente.

Approuvée à l'unanimité.

5 – CONVENTION PLURIANNUELLE DE MISE À DISPOSITION DE MOYENS ENTRE LA VILLE DE LEVALLOIS ET LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (C.C.A.S.) - AVENANT N°1

La convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Levallois et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), signée le 19 avril 2021, dresse la liste des moyens communaux mis à disposition de cet établissement.

Parmi ces moyens, figure la liste des locaux mis à disposition gracieusement par la Ville au CCAS, parmi lesquels le local dit « Le Relais ».

L'objet de cet avenant n°1 consiste à réajuster les moyens mis à disposition du CCAS afin que la Ville puisse changer le destinataire de la mise à disposition de ce local.

En effet, dans le cadre d'un projet d'accueil spécialisé en lien avec le CCAS, la Ville envisage de mettre ce local à la disposition gracieuse de l'association « Escale - Solidarité Femmes ».

Madame Rouchon détaille les raisons de ce choix.

Une discussion s'ensuit.

Madame Rouchon informe que ce point a été voté à la séance du Conseil municipal du 21 novembre 2022.

Monsieur Nougier indique ne pas revenir sur le débat de la veille. Il informe maintenir sa position tant sur la forme que sur le fond et souhaite ne pas prendre part au vote.

La présente délibération a pour objet d'approuver les termes de l'avenant n°1 à la convention d'objectifs et de moyens conclue entre la Ville de Levallois et le C.C.A.S. et d'autoriser Madame la Présidente ou la Vice-présidente à le signer.

2 abstentions

Approuvée.

À l'issue de l'ordre du jour, Madame Rouchon indique que la séance prévue initialement le 6 décembre prochain sera décalée en janvier 2023 et qu'elle leur sera communiquée prochainement et remercie l'ensemble des participants de leur présence.

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucune question n'étant posée,
Madame la Vice-présidente lève la séance à 18 h 50.

Pour extrait conforme.
P/Madame le Maire - Présidente,

Martine ROUCHON
Vice-présidente du CCAS